



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 3

Séance du vendredi 5 novembre 2021

Il est 19h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux. M. Ch. Kaelin est excusé. Il salue également M. G. Monnard du bureau MCR, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent-Major D. Ansermet, répondant de police de proximité, le public et la presse. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19. Il rappelle aux Conseillers qu'il faut parler dans les micros de la manière la plus audible.

Les membres suivants sont excusés : Mmes C. Gallot-Lavallée, A. Volet, A. Schönhärl
MM. J. Bas, E. Bürki, M. Crausaz, A. Decurtins, M. Eichenberger, X. Fonjallaz, R. Genoud,
A. Lopez, N Luyet et F. Rouge.
M. M. Rapsode est absent.

Les scrutateurs sont M. F. Rittmeyer et Mme L. Khouri Dagher

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

-**Préavis no 18/2021** – Demande de crédit pour l'installation de modules scolaires et préscolaires sur le terrain de la Bourgette (suite du préavis no 09/2019).

Ajout d'un point 5 bis : élection d'un.e délégué.e à l'ASIC (Association Scolaire Intercommunale).

Le point 7 ne sera pas traité, il n'y a pas d'interpellations ni de postulats déposés.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021

Mme L. Khouri-Dagher (C) souhaite, en p.12, que le taux d'imposition soit stipulé.

M. le Président répond que le taux apparaît dans le préavis 17/2021 et le rapport de la CoFin.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-Nouvelle adresse mail présidence du Conseil : presidence@corsier-sur-vevey.ch

-Délégués dans les structures intercommunales : Par rapport à la démission de M. J. Cherix au sein de l'ASIC, **M. le Président** lit l'Art.41 « ...*Lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il ou elle est réputé-e démissionnaire de la commission dans laquelle il ou elle représentait ce parti ou ce groupe* ».

Renseignements pris auprès de la Direction des affaires communales et des droits politiques, cet article ne concerne pas les délégations intercommunales. Strictement parlant, M. Cherix aurait pu continuer à siéger au sein de l'ASIC. Cependant, le Conseil et son Bureau, ont décidé, d'entente avec les chefs de groupe de faire une répartition la plus équitable entre les différents groupes, y compris au sein des délégations. Il est juste que le siège reste acquis au groupe auquel il appartient.

-En date du 14 octobre 2021, Mme le Préfet a consulté les différents registres. Ils ont été validés avec félicitations pour leur bonne tenue.

-Groupe inter-partis et préavis 18/2021. C'est par Mme la Syndique que **M. le Président** a appris la formation d'un groupe inter-partis qui souhaitait être reçu par la Municipalité pour soumettre ses réflexions au sujet du préavis 18/2021. La Municipalité n'est pas entrée en matière. **M. le Président** a interpellé Mme le Préfet, pour aboutir aux constats suivants : La Municipalité était dans son droit de refuser de recevoir la délégation.

Il s'agit d'une ingérence dans les compétences de gestion dévolues à la Municipalité. Les Conseillers ont des compétences de contrôle de la gestion mais ne peuvent pas prétendre à faire de la co-gestion, comme évoqué par Mme le Préfet lors de la séance de septembre 2021. En suivant les canaux légaux, les Conseillers peuvent soumettre des propositions, remarques, vœux, insatisfactions, amendements, etc...

En contournant les procédures existantes, il y aurait une inégalité de traitement avec les autres Conseillers, puisque certains auraient eu un échange avec la Municipalité, avant la tenue du Conseil en parallèle aux tâches dévolues légalement à la Commission ad hoc et à la CoFin.

Il ne serait pas souhaitable, lorsque les conclusions de Commissions ne conviennent pas, qu'une sorte de Commission ad hoc parallèle se mette en place. C'est au sein du Conseil que le débat doit avoir lieu. Cette position est partagée par la Préfecture qui représente le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, il est tout à fait normal que des groupes inter-partis se forment, c'est même particulièrement sain sur le plan démocratique. Ces propos portent exclusivement sur la demande d'être reçus par la Municipalité et ne doivent en rien empêcher les conseillers de se réunir librement pour évoquer les préavis ou toute autre forme d'intervention.

M. le Président invite les Conseillers à être vigilants lors des prises de parole.

-Interpellations, motions, postulats et projets rédigés. La direction des affaires communales et droits politiques a signalé qu'il ne convient pas d'avoir un point ayant cet intitulé à l'ordre du jour. Chaque intervention de ce type doit être un point à l'ordre du jour. L'OJ du 6 décembre 2021 est fait ainsi.

5. Communications de la Municipalité

Communication orale complémentaire donnée par Mme la Syndique

Préavis municipaux : les compétences entre organes exécutif et législatif communaux sont fixées au moyen de bases légales cantonales et sont résumées dans l'aide-mémoire pour les autorités vaudoises disponible pour tout un chacun.

Lors de la séance du 6 septembre 2021, Mme le Préfet est venue rappeler et préciser les rôles de chacun ainsi que l'attribution et les limites de leurs compétences respectives. Celles-ci sont par ailleurs définies dans le règlement du CC dont la dernière mouture a été validée dans la séance du 7 juin 2021.

Pour le préavis 18/2021, par courriel du 27 octobre 2021, transmis par l'intermédiaire de M. F. Rittmeyer, un « groupe inter-partis du Conseil Communal » a sollicité d'être reçu par la Municipalité afin « de lui faire part de ses réflexions et conclusions ».

La Municipalité a pris connaissance de cette demande lors de sa séance hebdomadaire du 1^{er} novembre 2021. Tenant compte du processus lié à la présentation d'un préavis municipal au CC (lequel a été scrupuleusement suivi) et du respect de l'égalité de traitement due à l'ensemble des membres du CC, elle n'a pu donner suite à cette requête. Elle tient à préciser que le lieu du débat entre Conseillers est bien celui de la séance du CC, laquelle est dédiée à cet objet.

M. le Président rappelle que les Conseillers pourront poser leurs questions soulevées par les communications municipales au point 8, dans les divers.

Brèves communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Personnel communal - Administration : l'équipe de l'administration a la chance de compter depuis le 1^{er} novembre sur les compétences de Madame Carine Meister qui a rejoint l'équipe en place suite au départ de Mme Fabia Guérin, laquelle nous a quittés à l'été à la suite de la naissance de son second enfant.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Placements financiers de la commune : en lien avec les échanges lors de la présentation du préavis relatif à la demande d'autorisation générale de placement des capitaux, la Municipalité tient à préciser que seuls des placements historiques liés à des partenaires communaux sont inventoriés dans son portefeuille de titres. Le détail est transmis annuellement à la Commission de gestion au travers du rapport de notre organe de contrôle. Concernant de nouveaux placements éventuels, la question n'est pas à l'ordre du jour, la Municipalité n'entendant pas investir des capitaux, aujourd'hui inexistantes, dans des placements boursiers.

Mandats intercommunaux et engagements : suite à l'intervention de Mme M. Meier lors de la séance du 6 septembre dernier, il est précisé que la liste des commissions permanentes, tenue à jour par le bureau du Conseil, est disponible sur le site internet de la commune. Celle-ci n'avait pas été mise en ligne au moment de la séance en question, certains membres n'ayant alors pas été nommés.

Quant aux collaborations intercommunales, celles-ci sont présentées chaque année dans les annexes au rapport de gestion de la Municipalité et non pas dans le cadre du budget communal.

Société de Développement :

- la Municipalité remercie la société de Développement pour l'organisation de la traditionnelle balade aux Monts-de-Corsier qui a eu lieu le dimanche 26 septembre 2021 et qui a remporté un vif succès. Elle remercie également la famille Cuénod-Cochard pour sa collaboration ainsi que les familles Crausaz et Fillettaz pour leur accueil ;

- la traditionnelle projection gratuite du film de Charlie Chaplin « Le Cirque » aura lieu le dimanche 14 novembre 2021, à 15h00, à la Grande salle. Le certificat Covid est obligatoire dès 16 ans ;
- la Municipalité vous invite à partager un moment convivial dans le cadre de la manifestation « Fenêtres de l'Avent » organisée par la société de Développement, le lundi 13 décembre 2021 devant sa fenêtre, sur la cour de la Maison de commune.

La société attire également l'attention sur la fenêtre particulière du 5 décembre à 17h00 au Temple lors de laquelle un concert de Cors des Alpes, sera proposé. Elle profite également de vous inviter à participer, le mercredi 22 décembre, en fin de journée, au traditionnel Noël au village.

Jeunesse du Pressoir : la société de Jeunesse du Pressoir a le plaisir de vous annoncer l'organisation d'un bal costumé à Corsier ! Venez nombreux à la « Mexicain Party », le samedi 20 novembre 2021, dès 21h00, à la Grande Salle de Corsier (certificat Covid obligatoire).

La Municipalité profite de remercier les Anciens de la Société de Jeunesse pour l'organisation et l'excellent déroulement de la Nuit du Vin cuit durant le week-end du 16 au 17 octobre 2021.

Ski-Club de Corsier : la 9^{ème} édition du Troc d'Hiver aura lieu à la Grande Salle de Corsier, le samedi 27 novembre 2021, de 9h00 à 13h00.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Vigne communale : la vendange de la vigne communale a eu lieu le samedi 16 octobre 2021.

Grange de la Chaux : excellente nouvelle : la CAMAC vient de remettre sa synthèse favorable dans le cadre des travaux de remise en état de la grange de la Chaux. Un permis de construire sera prochainement délivré et les travaux pourront ainsi être planifiés.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Parc Charlie Chaplin : les travaux de réaménagement du Parc Chaplin ont débuté le 2 novembre 2021. Ils s'étaleront sur une durée de six mois soit jusqu'au printemps 2022. Une approche visant à favoriser la biodiversité a été privilégiée, ceci par la plantation d'arbres et arbustes indigènes et à fruits comestibles.

Le séquoia étant arrivé au bout de sa vie, il devra être abattu. Le bois issu de son tronc et ses branches sera valorisé dans les jeux pour enfants et dans divers mobiliers urbains qui seront installés dans le parc.

Durant la période de travaux, l'accès à la Maison de commune sera toujours garanti et des panneaux d'informations seront disposés afin que vous puissiez suivre l'avancée du chantier. Pour tous renseignements veuillez suivre les indications fournies sur les panneaux mis en place à cet effet.

Action « 1 tulipe pour la vie 2021-2022 » : la commune de Corsier a décidé de renouveler sa participation à l'action précitée dans le cadre de la campagne « Octobre Rose » de l'ailMant Rose, en faveur de la lutte et la prévention contre le cancer du sein. La plantation de bulbes de tulipes a eu lieu dernièrement. En raison des travaux de réaménagement du Parc Chaplin, l'emplacement choisi pour la plate-bande se trouve aux Terreaux, vers le

cheminement piétonnier qui mène au musée Chaplin après le Giratoire.

Gestion des déchets - SATOM SA : les usines de SATOM SA ont permis en 2020 :

- la production de 143 GWh d'électricité ce qui représente 36'300 ménages dont les besoins annuels en électricité sont couverts ;
- la production de 80 GWh de chaleur ont été distribués ;
- d'éviter l'utilisation de 9 millions de litres de mazout. Elles ont également valorisé :
 - 2'085 tonnes de ferraille
 - 594 tonnes d'aluminium
 - 139 tonnes de cuivre
 - 396 kg d'argent
 - 9 kg d'or.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaire : une nonagénaire a été fêtée dernièrement. Il s'agit de Madame Carmela Tuberoso, le 10 octobre. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

Informatique communale : diverses démarches ont été initiées en vue de renforcer la sécurité informatique communale. Si certaines d'entre elles nécessitent l'appui de ressources extérieures spécialisées, des actions simples ont déjà été mises en œuvre afin de limiter les risques tant que faire se peut. Celles-ci se sont essentiellement orientées sur la sécurisation des accès à distance, la politique des mots de passe des utilisateurs et la sensibilisation de ces derniers aux risques de « phishing » notamment.

5bis Election d'un.e délégué.e à l'ASIC

M. le Président informe que, conformément à l'organisation décidée entre les groupes politiques, c'est au groupe Les Verts/La Gauche qu'il revient de repourvoir le poste, suite à la démission de M. J. Cherix.

M. F. Rittmeyer (VG) présente **Mme M. Roth** (VG) qui travaille dans l'enseignement et l'administration. Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme M. Roth** est élue tacitement par acclamation.

M. H. Liniger se réjouit de collaborer avec Mme M. Roth au sein de l'ASIC.

6. Préavis no 18/2021 – Demande de crédit pour l'installation de modules scolaires et préscolaires sur le terrain de la Bourgette (suite du préavis no 09/2019)

M. le Président informe que M. G. Monnard du Bureau MCR, Associés ingénieurs civils présentera les aspects techniques du projet. Après la présentation, des questions techniques pourront être posées. Suivra la procédure avec lecture des rapports et discussion.

M. G. Monnard, à l'aide d'un Powerpoint, présente les plans de la parcelle et la situation des modules scolaires et préscolaires. La surface du bâtiment sera d'environ 500 m² au sol. Il détaille le plan du rez-de-chaussée, affecté au préscolaire avec des espaces « Nurserie », « Trotteurs », « Grands », un réfectoire, un espace réservé à l'administration, vestiaires, buanderie, sanitaires et conciergerie. Le 1^{er} étage comprendra 3 salles de dégagement, 2 salles de classe et des sanitaires. La façade sera composée de parements striés blancs et

égayée par des couleurs bleu pastel. Des explications sont données sur les infrastructures, collecteur communal, canalisation, équipements extérieurs, amenée d'eau, d'électricité, communications. Tous ces équipements extérieurs se raccorderont aux modules. Un couvert en bois est prévu, sa grandeur dépendra du nombre des élèves. Il présente également les installations du chantier. Le budget a été établi sur la base d'appel d'offres.

Les travaux débuteront au plus tard début février 2022. Les modules doivent être opérationnels pour la rentrée scolaire en août 2022. Il faudra 2 mois pour les travaux préparatoires, infrastructures et génie civil, 6 semaines pour le montage des modules, 6 semaines d'aménagement extérieur et les finitions, 1 mois pour les sols, le temps des vacances scolaires pour l'aménagement des classes.

M. F. Coppex (C) s'inquiète de l'isolation phonique des modules (pleurs des bébés, bruits dérangeant la sieste des petits). Il s'inquiète de l'augmentation du trafic que va engendrer cette structure d'accueil.

M. G. Monnard répond que les modules sont indépendants les uns des autres, ils ont un double plancher isolé ce qui garantit une bonne isolation phonique. Dans la zone de repos, il y aura un peu de bruit si les fenêtres sont ouvertes. L'accès se fera par la rue du Collège et il est prévu de créer un accès depuis la rue du Château.

M. H. Liniger relève que, pour ne pas surcharger le trafic à la rue du Collège, les parents amenant leurs enfants à l'unité d'accueil seront incités à utiliser le parking de la Planie.

M. le Président remercie M. G. Monnard pour la présentation. Il quitte la salle.

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 18/2021.

M. D. Chenevard (A) lit le rapport de la Commission ad hoc, qui accepte, à l'unanimité le préavis no 18/2021.

M. le Président, selon le règlement, donnera, à tour de rôle, la parole à chaque Conseiller qui la demande.

Mme L. Dutoit (C), suite à la réunion de la Concorde du soir même, à 18h00, fait part de ses réflexions. La mention « que le plafond d'endettement n'est pas atteint » pour justifier l'octroi d'un investissement et de son financement n'est pas pertinente. C'est le besoin qui doit être justifié, quantifié et, son coût doit correspondre à un prix du marché en fonction de la qualité du matériau souhaité et aux honoraires en vigueur des prestataires. Le prix ne doit pas être majoré parce que l'acheteur est une commune.

Suite à une étude demandée par l'ASIC, le mandataire s'est trompé d'une centaine d'élèves. Est-ce bien de cette étude-là qu'il est fait mention ?

Les 44 places prévues au préscolaire, sont-elles pour toutes les communes du Cercle ? Il serait judicieux que chaque commune bénéficie de sa propre structure d'accueil. Écologiquement, cela éviterait une surcharge de voitures. Ce volume supplémentaire de trafic au centre du village n'est pas à négliger.

M. H. Liniger répond que la Municipalité s'est basée sur une nouvelle étude pour établir des projections. Il précise qu'il faudrait 180 places d'accueil en préscolaire pour les quatre communes. Pour l'instant, « Les Ecureuils » sont encore gérés par Vevey. Les enfants inscrits dans le réseau REVE peuvent rester dans leur structure d'accueil jusqu'en juin 2022. Il y a une centaine d'enfants sur une liste d'attente. Une étude est en cours pour créer deux infrastructures, regroupant les enfants de Corsier et Corseaux, et, d'autre part, ceux de Chardonne et Jongny. L'idée de l'ASIC étant que chaque commune puisse offrir des services

à la population. Suite à la décision de Vevey de quitter le réseau REVE, un partenariat est en cours d'élaboration avec la Tour-de-Peilz et Nestlé.

Mme M. Meier (C) souhaite que **M. H. Liniger** développe les raisons pour laquelle la solution bois n'a pas été retenue.

M. H. Liniger répond que plusieurs projets ont été étudiés. Le projet évincé comportait une variante mixte, soit une structure porteuse en bois habillée avec des parements métalliques isolants, 30% plus cher. La variante présentée par la Société Ernst n'a pas été retenue car 100% plus cher. Pour concevoir le projet, **M. H. Liniger** explique que les délais ont été très courts depuis l'annonce du retrait de Vevey, il a fallu intégrer une structure préscolaire. Le canton a accordé cette mixité scolaire.

M. P.-A. Debétaz précise qu'après analyse, la structure en bois aurait coûté un million de plus. Un bâtiment en bois se construit comme un chalet. Cela prend plus de temps que la pose de pavillons provisoires.

M. V. Volet (A) réagit à propos des chiffres énoncés. Il ne voulait pas prendre la parole suite à son « coup de gueule » envoyé par mail aux Conseillers. Sur quelle base ces 30%, ce million supplémentaire, sont-ils calculés ? 30% plus cher pour une solution hybride, selon son souvenir, son entreprise était CHF 10'000.00 plus chère à l'ouverture de l'appel d'offres. CHF 10'000.00 sur 1 million n'est pas un écart de 30%. Il souhaiterait connaître la manière dont le devis de la maison Ernst a été établi pour qu'il dépasse le 100% du prix de construction. Cette entreprise est basée en Suisse allemande.

M. P.-A. Debétaz relève que le devis a été étudié par éléments par le bureau MCR. Le projet soumis revient à CHF 460.00/m³. La variante bois reviendrait à CHF 800/m³ et Il faudrait plus de temps pour construire des pavillons en bois.

Mme J. Ribeiro (VG) précise que les Conseillers ne votent pas sur 2 projets. Veut-on apporter une solution rapide pour les familles ou s'écharper sur la gestion de ce préavis qui appartient à la Municipalité. Il y a urgence pour le bien-être des enfants, des familles et des enseignants. En acceptant le préavis, un terme sera mis aux inquiétudes des parents qui peinent à trouver une solution de garde. Actuellement, il faut compter entre 18 mois et 2 ans pour obtenir une place en garderie. Si le projet est refusé, on rallonge la souffrance des familles. Aujourd'hui, il faut agir, la Municipalité amène une solution pour la population. Elle invite les membres du Conseil à accepter le préavis.

M. R. Duchesne (VG) demande qui va assumer le budget de CHF 2'970'000.00 ? est-il assumé par Corsier ou par les quatre communes ? Ce bâtiment est envisagé pour durer 10 ans. N'est-il pas trop coûteux pour si peu de temps ?

M. P. Groux (C) précise que M. B. Demierre a expliqué que c'est un jeu d'écritures. Les locations payées par les 4 communes et échelonnées sur 10 ans permettront l'amortissement du projet.

Mme E. Valentino (A) constate que le nombre de places ne sera pas suffisant pour le préscolaire. Est-ce que le 1^{er} étage est consacré uniquement aux élèves en scolarité obligatoire ou pourrait-il accueillir des enfants en préscolaire ?

M. H. Liniger répond que l'école a réellement besoin des locaux de l'étage supérieur. Une fois ce bâtiment réalisé, le Conseil devra étudier deux nouveaux projets : la construction d'un nouveau collège et une structure fixe de préscolaire. Toutes les communes ont réorganisé leurs collèges, en supprimant un appartement destiné au concierge, en modifiant des

infrastructures pour créer des classes. Cela permet de dégager un étage dans les modules pour accueillir le préscolaire.

M. F. Coppex (C) s'inquiète : si le collège est construit avant 10 ans, le financement des autres communes est-il garanti sur ce nombre d'années ? Les loyers vont-ils diminuer si les modules durent plus longtemps ?

M. H. Liniger relève qu'une dizaine d'années est le temps qu'il faut pour finaliser la construction d'un collège. Des Commissions seront créées pour porter ce projet ensemble, avec la Municipalité et le Conseil communal. Faute de temps, cela n'a pas pu se faire pour le préavis 18/2021. Les notions d'écologie, d'énergie, de durabilité devront être prises en compte.

M. le Président précise que le Conseil a pris note que des Commissions seront nommées pour travailler à la réalisation du futur collège.

Mme J. Henry Baudois (VG), suite aux propos de **M. H. Liniger** n'a plus de raison d'intervenir. Elle relève que le métal n'est pas bon pour les enfants, ils se sentent mieux dans un contexte naturel comme le bois. Elle espère que, pour le futur collège, des matériaux nobles et de production locale seront privilégiés.

M. F. Rittmeyer (VG) informe que les besoins sont là, il y a urgence. Il faut que le préavis soit accepté. Il donne des informations mais qui ne vont pas remettre en question la décision. La Tour-de-Peilz a des containers (3^e main) à vendre pour l'été prochain. Ces containers ont été achetés à Martigny. Le préavis no 6/2019 de la Tour-de-Peilz stipulait que les containers ont été utilisés 2 ans et sont comme neufs. Le montant d'environ 1 million a permis l'installation de 12 salles de classes, 1 salle des maîtres, des locaux annexes pour CHF 795'000.00 et une unité d'accueil pour la petite enfance (UAP) CHF 160'000.00. Le projet de Corsier propose moins de salles pour plus cher. Concernant le bien-être, il estime que l'utilisation du bois est évidente. Il est impossible que le prix des modules en bois soit doublé.

M. H. Liniger répond que les pavillons métalliques sont fabriqués en usine avec des cloisonnements comprenant une distribution intérieure. Le rez-de-chaussée est destiné à l'accueil préscolaire et non pas à une UAP, les besoins sont différents. Il n'est pas possible d'utiliser les containers de la Tour-de-Peilz.

Mme V. Deparis (C) s'inquiète du devenir des places en préscolaire dans les modules provisoires. Quelle est la réflexion en cours ?

M. H. Liniger précise que deux infrastructures devront être réalisées, le collège et une garderie. Ces pavillons seront appelés à être remplacés par d'autres réalisations. Toutes les pistes seront explorées, transformation d'un bâtiment existant, construction, etc... La Municipalité ne devra pas travailler dans l'urgence pour ces futures réalisations, contrairement à la situation d'aujourd'hui.

Mme L. Khouri-Dagher (C) demande quelle sera l'utilisation du collège de Meruz puisqu'il sera fermé.

M. H. Liniger répond que ce bâtiment accueillera toujours 2 classes.

Mme L. Khouri-Dagher (C) s'inquiète de la chaleur qui pourrait régner dans ces constructions en métal. Elle n'a pas vu de sanitaire pour le personnel de la nurserie.

M. H. Liniger précise que ces modules sont équipés de sanitaires, d'appareils réversibles chaud/froid et de thermostats. Il les lui montrera sur le plan à la fin de la séance.

Mme L. Dutoit (C) ne pense pas être rétrograde en constatant le prix de 3 millions en 2021 pour le projet. Elle suppose que le futur collège coûtera 30 millions. Les modules représentent 10% et heureusement qu'ils vont durer 10 ans.

Mme M. Meier (C) fait partie du groupe de travail qui a rédigé l'amendement, celui-ci a créé des remous. Au vu des informations reçues récemment, cet amendement n'a plus de raison d'être déposé. Il n'a jamais été question de s'opposer au préavis. Le groupe de travail voulait concilier les besoins sociaux par la création de classes, écologiques en les réalisant en bois et économiques en faisant travailler une entreprise régionale. Elle est désolée d'avoir pris du temps aux Conseillers, mais elle estimait que c'était indispensable pour concilier les besoins énumérés ci-dessus.

Elle précise que la demande d'entretien avec la Municipalité n'était pas pour influencer ou changer quoi que ce soit, mais pour discuter de la faisabilité de l'amendement. Elle a l'impression de s'être fait taper sur les doigts de manière fort désagréable et sur un ton qu'elle n'a pas beaucoup apprécié. Elle a compris que les Conseillers ne sont pas des gestionnaires et qu'il y a des limites à leurs compétences. Elle souhaite que le Président le dise de manière plus aimable.

M. le Président prend note.

M. F. Rittmeyer (VG), revient sur la différence des coûts entre Corsier et la Tour-de-Peilz. Le surcoût serait lié aux structures d'accueil du préscolaire.

M. H. Liniger précise que la parcelle de la Tour-de-Peilz était équipée contrairement à celle de Corsier.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que la Tour-de-Peilz a acheté des pavillons d'occasion. Il établit une comparaison entre le précédent préavis municipal concernant les modules scolaires qui s'élevait à 2,6 millions et celui de la Tour-de-Peilz. Il est étonné qu'une commune plus riche construise des infrastructures scolaires à hauteur de 1 million et Corsier pour près de 3 millions.

M. H. Liniger relève que la situation est différente entre les deux communes. La Municipalité a reçu 7 ou 8 propositions de containers d'occasion qui ne correspondaient pas au projet envisagé, soit pour les écoles et pour le parascolaire.

Mme J. Ribeiro (VG), concernant le coût, relève qu'une étude démontre que CHF 1.00 investi dans les crèches rapporte CHF 3.00 à la société. Cet argent investi va amener de la prospérité à la population.

M. P. Groux (C) précise que les coûts sont réels, la commune de Corsier a les moyens d'investir. Il rappelle le plafond d'endettement fixé à 22 millions et que l'endettement au 31 août 2021 est de CHF 390'000.00.

M. V. Volet (A) réagit aux chiffres annoncés de CHF 460.00 et CHF 800.00/m³. Ils sont faux. Il souhaite connaître d'où viennent ces chiffres. Il ne faut pas comparer un container métallique avec une construction en bois. Si des constructions provisoires en bois sont bâties, ce ne sera pas le prix énoncé par **M. P.-A. Debétaz**. Par rapport aux propos de **Mme Ribeiro**, il précise que l'argent investi dans la région revient sous forme d'impôts et d'emplois. Ce qui est investi à l'étranger ne reviendra jamais. En réponse à **M. P. Groux**, concernant le plafond d'endettement, il se demande si l'argent doit être dépensé ailleurs que

dans des entreprises locales, ou réfléchir à des solutions bon marché ce qui peut être acceptable pour une durée provisoire.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions du préavis :

-d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition de l'Association scolaire du Cercle de Corsier, des pavillons scolaires provisoires pour un montant total de CHF 2'970.000.00, TVA incluse ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 2'970'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives.

Le préavis no 18/2021 est accepté par 29 oui (7 avis contraires et 8 abstentions)

M. H. Liniger, au nom de l'ASIC et de la population remercie le CC pour sa décision.

7. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

Pas d'objet.

8. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-**M. Ch. Borloz** dépose un vœu concernant les miroirs communaux. En hiver, certains sont givrés, il cite ceux du Chemin du Signal, du Pont de Fenil, etc... Le BTI lui a répondu qu'il n'y a aucun registre établi des miroirs communaux et privés. Le prix d'un miroir chauffant avec panneaux solaires intégrés est d'environ CHF 1000.00. Il formule, au nom de l'Alliance et de certains membres de la CoGest, les vœux suivants :

- a) Etablir une liste des miroirs communaux et remplacer ceux se situant dans une zone humide et sensible au gel ;
- b) Avertir la population, par exemple, par le journal « Le Corsièran » que la commune étudie ce changement et invite les résidents possédant un miroir à leur faire part de leur problème. Et, ainsi, pouvoir proposer un modèle de miroir adapté et choisi par la commune.

M. M. Ceppi informe que le Canton a refusé l'installation d'un miroir à la Chapelle des Monts. Les instances cantonales ont estimé que ce n'est pas une aide garantie à la sécurité. Cela paraît compliqué de changer l'emplacement des miroirs. Le prix d'un miroir chauffant est plus élevé que les CHF 1000.00 annoncés. Il faut adapter le comportement et la vitesse à la visibilité.

Mme J. Henry Baudois (VG) estime que la sortie de la Chapelle est assez dangereuse. Elle regrette le refus d'installer un miroir.

Mme J. Henry Baudois (VG) a entendu les raisons de ne pas recevoir une délégation pour ne prêter les autres Conseillers. Elle s'en étonne pour deux raisons :

-Il s'agissait de représentants de tous les partis, donc pas de favoritisme.

-Lors des réunions de la Concorde, par exemple, les représentants de la Municipalité sont présents, sans que l'inégalité avec les autres membres du Conseil ne semble poser un problème. Peut-on expliquer cette différence ?

M. C. Desmet précise que, lorsqu'il participe aux séances de la Concorde, il va à titre personnel et pas avec des prérogatives municipales. Chaque parti peut inviter un Municipal.

Mme J. Henry Baudois se demande si l'on peut changer totalement d'attitude en endossant le temps d'une soirée le profil d'un Conseiller alors que l'on est Municipal.

M. le Président rappelle que cette posture a été corroborée par la Préfecture. Il invite **Mme J. Henry Baudois** à prendre contact avec Mme le Préfet. Comme annoncé dans la séance du 6 septembre 2021, elle se tient à disposition des Conseillers concernant des questions liées au cadre légal.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** rappelle les gestes barrières à respecter. Il remercie les Conseillers pour leur participation.

M. le Président clôt la séance à 20h45. Il souhaite un bon week-end aux membres de l'Assemblée.

Au nom du Conseil communal

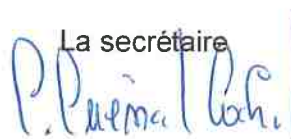
Le Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard